



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

CCAS GIVORS



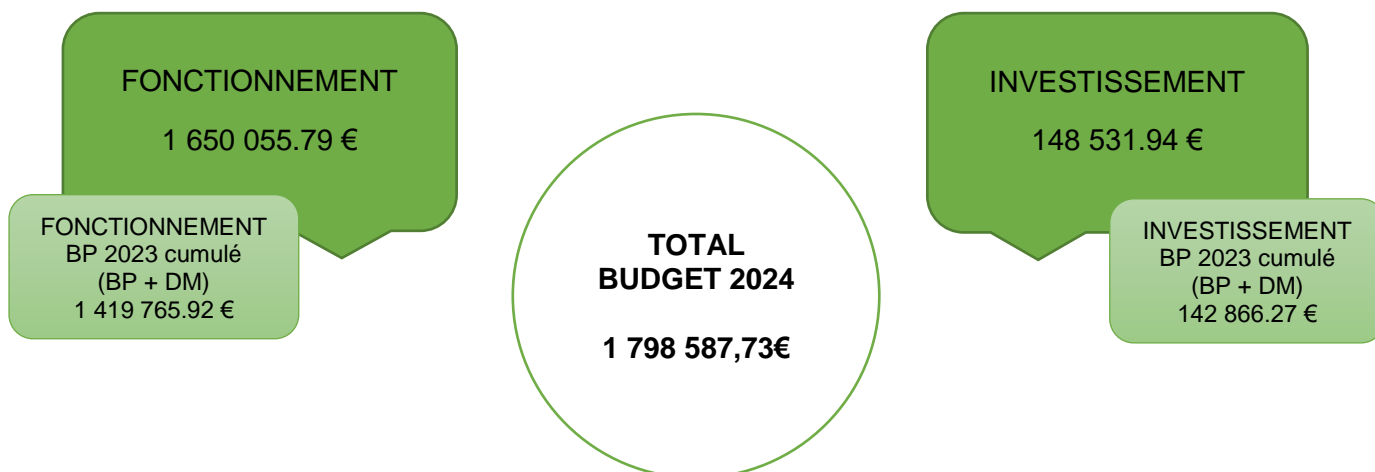
Conseil d'Administration-02 avril 2024

SOMMAIRE

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024	3
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. Les recettes de fonctionnement.....	4
a. Atténuation de charges.....	4
b. Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
c. Subventions et Participations.....	4
d. Autres produits de gestion courante	5
2. Les dépenses de fonctionnement.....	5
a. Les charges de personnel.....	5
b. Les charges à caractère général	6
d. Les charges exceptionnelles.....	6
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	7
IV. Projets 2024	7
1. CCAS.....	7
2. Service Social.....	7
3. Service Senior	8
4. Service Santé.....	8
5. Programme de Réussite Educative (PRE)	8

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 s'élève à 1 798 587.73 €, dont 148 531.94 € en section d'investissement et 1 650 055.79 € en fonctionnement.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT		DEPENSES PREVISIONNELLES 2024	FONCTIONNEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES 2024	
	Dépenses réelles	1 644 055,79 €		Recettes réelles	1 484 589,00 €	
	Dépenses ordres	6 000,00 €		Recettes ordres	- €	
				Résultat reporté	165 466,79 €	
	TOTAL	1 650 055,79 €		TOTAL	1 650 055,79 €	

INVESTISSEMENT		DEPENSES PREVISIONNELLES 2024	INVESTISSEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES 2024	
	Dépenses réelles	88 897,02 €		Recettes réelles	- €	
	Dépenses ordres	- €		Recettes ordres	6 000,00 €	
	Restes à réaliser	59 634,92 €		Solde d'exécution reporté	142 531,94 €	
	TOTAL	148 531,94 €		TOTAL	148 531,94 €	

TOTAL	1 798 587,73 €	TOTAL	1 798 587,73 €
--------------	-----------------------	--------------	-----------------------

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES							EVOLUTION	
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2023 / BP 2024	BP 2023 / BP 2024	
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	207 235 €	-2,52%	-5 357,00 €	
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	1 050 200,00 €	1 273 584,00 €	21,27%	223 384,00 €	
Autres produits de gestion courante (chap 75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	2 118,00 €	2 770,00 €	30,78%	652,00 €	
Total des recettes de gestion courante	624 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 484 589,00 €	17,37%	219 679,00 €	
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Total des recettes réelles de fonctionnement	625 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 484 589,00 €	17,37%	219 679,00 €	
Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Résultat reporté fonctionnement (002)	209 459,72 €	179 688,24 €	255 126,67 €	155 083,92 €	165 466,79 €	6,70%	10 382,87 €	
Total des recettes de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 993,92 €	1 650 055,79 €	16,20%	230 061,87 €	

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2024 sont en progression de 16.20% (soit 230 061,87 €) par rapport au budget 2023. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel. Il est prévu une recette de 1 000€ en 2024.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées... sont estimées à hauteur de 207 235 € pour 2024.

c. Subventions et Participations

Subventions inscrites au budget primitif	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €
Etat -PRE	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €	103 000 €
ARS-- poste de coordonnateur CLS-CLSM			25 000 €	5 000 €	
CAF - poste de coopérateur CTG			6 000 €		
ANCT- Santé					14 000 €
Etat - ISC					24 500,25 €
Ville Grigny - ISC					4 083,75 €
Ville Grigny - CLSM				4 000 €	4 000 €
ARHM - CLSM				4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage séniors					2 000 €
Total Subventions	450 000 €	490 000 €	721 000 €	956 000 €	1 273 584 €

Les subventions et participations des partenaires liées à des projets ou des postes sont en nette augmentation en 2024.

La subvention de la ville qui vient équilibrer le budget est en hausse du fait :

- Du remboursement des services mutualisés, de mise à disposition de locaux et de fourniture de matériel pour le CCAS.

- Du transfert de poste d'agents de la ville vers le CCAS
- De la refacturation par la ville du loyer et du ménage du Tiers Lieu Santé

d. Autres produits de gestion courante

2 770€ sont inscrits et correspondent à 2 000€ de secours remboursables et 770€ de remboursement des chèques alimentaires du millésime 2023 non utilisés.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES							EVOLUTION	
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2023 / BP 2024	BP 2023 / BP 2024	
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	541 842,00 €	564 684,00 €	4,22%	22 842,00 €	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	865 261 €	20,57%	147 606,08 €	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	154 248,00 €	212 474,43 €	37,75%	58 226,43 €	
Total des charges de gestion courante	723 974,00 €	828 690,00 €	1 147 726,10 €	1 413 744,92 €	1 642 419,43 €	16,18%	228 674,51 €	
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	1 636,36 €	445,45%	1 336,36 €	
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	801 797,10 €	847 393,00 €	1 165 126,67 €	1 414 044,92 €	1 644 055,79 €	16,27%		
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	4,88%	279,00 €	
Total des dépenses d'ordre	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	4,88%	279,00 €	
Total des dépenses de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 765,92 €	1 650 055,79 €	16,22%	230 289,87 €	

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2024 sont en progression de 16.22% (soit + 230 289.87 €) par rapport au budget 2023. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 865 261€, elles représentent 52.63 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en hausse par rapport au BP 2023. Cette progression est principalement due :

- Paiement en année pleine des 3 agents qui ont basculés de la ville au CCAS
- Augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et 5 points d'indices majorés au 1^{er} janvier 2024
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...)
- Augmentation de la cotisation d'assurance
- Hausse de la cotisation CNRACL
- Accueil de 2 stagiaires sur l'année
- Mise en place des tickets restaurant au 1^{er} juillet 2024
- Création du poste d'ISC (1^{er} avril 2024)
- Prestataire extérieur pour les œuvres sociales (auparavant subvention à l'association CASC- chapitre 65)

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2024, 34.35% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 564 684 €. L'augmentation correspond à la refacturation par la ville en 2024: du loyer et du ménage du Tiers Lieu Santé, des services mutualisés et mise à disposition de locaux en année pleine et du développement des actions santé.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 212 474.43€ en 2024, soit une augmentation de 37.75% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des subventions versées aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité, soit 172 880 euros pour 2024.

Il comprend essentiellement :

- Les aides facultatives (secours d'urgence, aides au maintien au logement, secours remboursables, aides individuelles du PRE ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Le maintien de subventions versées aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité (secours catholique, les Restos du Cœur, le Mas, la main sur le cœur, la FNATH, Vie libre, Hestia, le don du sang, le PAEJ et l'association Belle Sirius).
- En 2024, il est prévu de verser des subventions à Danaecare et Azalée afin de soutenir le Tiers-Lieu Santé.

d. Les charges exceptionnelles

1 636.36€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercice antérieur).

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES							
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2023/BP 2024	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Subventions d'investissement reçues (chap 13)				80 000,00 €			
Produits des cessions (chap 024)				4 500,00 €			
TOTAL DES RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENT	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	84 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €				
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €		279,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	4,88%	279,00 €
Résultat reporté Investissement (001)	22 816,38 €	31 007,48 €	46 497,90 €	52 645,27 €	142 531,94 €	170,74%	89 886,67 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 678,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	3,97%	5 665,67 €

Sont prévues en recettes d'investissement 2024 : l'amortissement et le report du résultat 2023. Le résultat reporté d'investissement est en hausse significative du fait d'une subvention de 80 000€ perçue en fin d'année 2023, pour l'aménagement du Tiers Lieu Santé.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES							
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2023/BP 2024	
Immobilisations incorporelles (chap 20)					6 000,00 €		6 000,00 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)				50 000,00 €			-50 000,00 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700,00 €	53 000,00 €	20 000,00 €	92 866,27 €	82 897,02 €	-10,74%	-9 969,25 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000,00 €	2 000,00 €	32 297,90 €				0,00 €
Restes à réaliser					59 634,92 €		59 634,92 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	3,97%	5 665,67 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	3,97%	5 665,67 €

Dans les prévisions de dépenses 2024, sont intégrés :

- 59 634,92€ de reports de 2023,
- Du matériel et mobilier pour le Tiers-Lieu Santé (17 000€)
- Du matériel informatique et du mobilier pour le CCAS (dont le renouvellement du parc)
- Une enveloppe pour l'achat d'un véhicule, si besoin d'un remplacement,
- Une enveloppe pour le remplacement de matériel défaillant (lave-vaisselle,...)
- Une enveloppe pour répondre aux normes de la loi EGALIM pour les services de restauration et de portage de repas.
- Etc...

Il est prévu 6 000 € au chapitre 20 pour le financement du site web du Tiers Lieu santé.

IV. Projets 2024

1. CCAS

Le budget primitif présenté pour l'année 2024 affirme la volonté du CCAS de Givors de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles. La politique sociale menée sera nourrie des résultats de l'ABS et permettra d'ajuster les réponses aux besoins des habitants.

2024 verra l'ouverture du Pôle de Santé (MSP en février et Tiers-Lieu santé au printemps) dans l'objectif de favoriser l'accès au soin et les actions de prévention santé.

Cette année sera aussi marquée par la mise en application du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS voté en décembre 2023, pour apporter une réponse plus adaptée aux difficultés des administrés (secours remboursables, augmentation du budget des aides, mise en place de ramassage d'encombrants pour les personnes âgées/handicapées).

Le service senior, réorganisé en 2023, développera ses actions de prévention et de lutte contre l'isolement social des séniors.

2. Service Social

En 2024, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue : prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité (hors RSA), souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

En 2024, les actions collectives, qui visent à agir sur l'environnement des personnes d'une manière préventive plutôt que curative seront orientées vers l'appropriation ou la réappropriation des services et activités présentes sur la commune (culture, sport, santé,...). De plus, sera maintenu un traitement collectif des problématiques récurrentes (logement, numérique, isolement...) repérées lors de l'accompagnement individuel : cela permet de s'appuyer sur la dynamique du groupe pour aider chaque personne à faire face à ses propres besoins et problèmes de façon autonome.

3. Service Senior

Après une réorganisation du service en 2023, le projet se déploiera autour du développement du partenariat et des coopérations internes et externes pour la coordination autour de l'enjeu du bien vieillir (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale en lien avec le CLSM).

Le portage des repas à domicile pour les personnes les plus dépendantes et isolées et la restauration pour les séniors à la Maison du Fleuve Rhône seront maintenus.

Le travail auprès des seniors pour favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement se poursuivra et se renforcera en 2024.

4. Service Santé

En 2024, le plan d'actions du CLS, avec les partenaires concernant l'offre de premiers recours est maintenu et vise à favoriser l'accès aux droits de santé, les actions autour de la santé mentale et promouvoir la bonne alimentation et l'activité physique.

En 2024 ouvrira une Maison Pluridisciplinaire de Santé. A cette maison de santé sera adossé un tiers-lieu santé qui permettra de développer des actions de promotion et de prévention.

Le mois de la santé en octobre, associé à la quinzaine de la parentalité, permettra de sensibiliser les habitants aux thématiques des addictions.

2024 verra le déploiement de l'aller-vers avec des permanences médiation santé renforcées et en proximité

Dans la continuité de 2023, continueront les permanences de la mutuelle de santé communale.

5. Programme de Réussite Educative (PRE)

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2023 avec un développement du dispositif PRE sur la partie ressources humaines. Elles visent à assurer les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs du Programme de Réussite Educative de Givors.

Les actions engagées ou pérennisées se poursuivent autour de 4 volets principaux. Des actions sont programmées pour contribuer à une meilleure prise en compte des situations individuelles et familiales :

Volet 1. Le soutien à la parentalité : Médiation et accompagnement vers les institutions.

Volet 2. Education et ouverture culturelle et d'expression : participation des bénéficiaires aux ateliers collectifs en complémentarité des accompagnements individualisés.

Volet 3. Santé : Accompagnement des parents et enfants pour faciliter l'accès aux soins (CMPP, orthophonistes...), médiation et accompagnement vers les structures liées au handicap.

Volet 4. Scolarité : En complémentarité des actions menées par le droit commun de l'Education Nationale, le dispositif PRE met à disposition des familles des vacataires pour un soutien à l'accompagnement à la scolarité à domicile ou dans des locaux de la ville.

Il est convenu pour l'année 2024 de poursuivre et renforcer la prise en charge des bénéficiaires autour:

- D'un chantier structurel et opérationnel du dispositif
- D'un accompagnement individualisé et personnalisé en direction des bénéficiaires et de leurs familles
- D'un partenariat renforcé autour de la prévention